Informations de base

2008/2298(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Massimo D'Alema **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	LEHNE Klaus-Heiner (PPE-DE)	25/06/2008

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/11/2008	Vote en commission		Résumé
06/11/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0422/2008	
18/11/2008	Décision du Parlement	T6-0538/2008	Résumé
18/11/2008	Résultat du vote au parlement		
18/11/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2298(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/63955

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0422/2008	06/11/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0538/2008	18/11/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Massimo D'Alema

2008/2298(IMM) - 18/11/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 543 voix pour, 43 voix contre et 90 abstentions, une résolution sur la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Massimo **D'ALEMA** (ancien député européen, italien).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Klaus-Heiner **LEHNE** (PPE-DE, DE) au nom de la commission des affaires juridiques.

Pour rappel, à la demande du Procureur de la République italienne près le tribunal de Milan, une demandé de levée de l'immunité de M. D'Alema avait été introduite au Parlement européen en mai 2008 afin de pouvoir utiliser, dans le cadre d'une procédure pénale, des écoutes téléphoniques "indirectes" entre une personne faisant l'objet d'une enquête en Italie et l'ex-député européen italien.

Toutefois, après avoir examiné les arguments pour et contre la levée de l'ancien député, le Parlement a décidé de ne pas autoriser la levée de l' immunité de M. **D'ALEMA** et de ne pas autoriser, par voie de conséquence, l'utilisation des écoutes téléphoniques concernées.